

Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant

200 000 familles font Confiance aux 2 000 conseils
en gestion de patrimoine indépendants (CGPI)
agrés par la Chambre des Indépendants du
Patrimoine.

Consultants

Le cabinet **CGP & Cie** est bâti autour d'une équipe de professionnels expérimentés.



Thierry RENARD - Gérant Associé

DESS – IAE Lyon III
Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
Adhérent à la Chambre des Indépendants du patrimoine



Caroline COGNET-RENARD

DESS Droit des Assurances – IAE Lyon III
DU Ingénierie Patrimoniale – IAE Lyon III
Adhérent à la Chambre des Indépendants du patrimoine
Co gérante d'[AIR Courtage Assurances](#)

CGP & Cie est un cabinet Indépendant de Conseil en Gestion et Stratégie Patrimoniale créé en 2005.

Reposant sur des **valeurs fortes d'indépendance, de conseil et d'éthique**, le cabinet CGP & Cie accompagne ses clients dans leur projet d'organisation, de développement et d'optimisation patrimoniale.

Notre métier consiste à **conseiller nos clients**, de manière transparente et impartiale, dans les domaines juridiques, fiscaux et financiers afin d'optimiser la gestion et la détention de leur patrimoine privé.

Nous mettons en place des **stratégies patrimoniales** spécifiques permettant d'atteindre les objectifs visés et de solutionner les problématiques soulevées :

- Cession/Transmission de l'actif professionnel
- Constitution de revenus complémentaires
- Défisicalisation
- Protection du conjoint
- Transmission
- Audit retraite
- Etc.

Pour mettre en place les stratégies, le cabinet CGP & Cie vous accompagne tout au long des différentes étapes et travaille en **étroite collaboration** avec vos conseils habituels (Notaire, Expert Comptable, Avocat...).

Enfin, l'indépendance du conseil vous est garantie par notre impartialité et par une gamme complète de solutions fiables, sélectionnées auprès des meilleurs fournisseurs et adaptés à votre besoin particulier.

Il s'agit d'un véritable conseil personnalisé et indépendant.

Notre intervention est totalement **sécurisée** car elle fait l'objet d'une **lettre de mission** fixant les axes de travail avec la liste exhaustive des points à traiter. **Son coût est donc variable et toujours fixé au préalable.**

CHARTRE

Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

CGP & Cie

SARL au capital de 7 500 € - RCS Bourg en Bresse 482 904 703 - APE 7022 Z
Hôtel d'entreprises Pierre Blanche – Allée des Lilas - 01150 Saint-Vulbas

Tel 04 74 46 09 10 - Fax 04 74 46 09 14
contact@cgp-cie.fr - www.cgp-cie.fr

Assurance et Garantie Financière RCP n° 112.786.342 Adhérent N° 225 297
MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe 92110 Clichy

Statuts réglementés

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci dessous les informations réglementaires qui régissent l'ensemble de nos relations contractuelles :

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)**, référencé sous le n° A232600 par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. ⁽¹⁾
- **Démarchage bancaire et financier** n° 1053466937QH ⁽²⁾, démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants : *CARDIF, UFG, ARKEON FINANCE*
- **Courtier en assurances** inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le n° 07 004 928 ⁽³⁾. Positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : APRIL, AXA, CARDIF, Groupe GENERALI, e-Cie Vie, UAF Patrimoine, UFG, Vie Plus
Compagnie(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : *Néant*
- Titulaire de la carte professionnelle de **Transaction sur immeubles et fonds de commerce** n°329 délivrée par la Préfecture de l'Ain. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.
Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : *Néant*

Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Cabinet pourra recevoir en plus de souscription non acquis aux OPCVM une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte.

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable, puis en second lieu d'informer la commission Arbitrage et discipline de la Chambre des indépendants du patrimoine (52 rue de Ponthieu 75008 Paris). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

(1) www.amf-france.org

(2) www.demarcheurs-financiers.fr

(3) www.orias.fr